

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 MAI 2025 À 18H30****PROCES-VERBAL No 413**

**Présents** Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN (présidente), Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILAUD, Doriane SANTIMARIA, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS et Pierre VUISSOZ

**Excusé** M. Stéphane TODESCO

**Assistant à la séance** Mme Anne ZOLLER, Maire, Mmes Laure BOVY et Emilienne HUTIN ZUMBACH, adjointes, M. Roger WYSS, secrétaire, et M. Stefan WEISS, secrétaire adjoint

**Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal du 7 avril 2025
- Communications du bureau du Conseil municipal
- Communications et propositions de la Mairie
- Question sur les procès-verbaux de commission
- Rapports de conclusion des commissions
  - a) Commission des Finances : Préavis relatif au crédit d'étude pour l'assainissement des immeubles locatifs de La Plaine
  - b) Commission des Finances : Préavis relatif aux comptes communaux et intercommunaux 2024
- Proposition de l'Exécutif
  - a) Délibérations :
    - 1) D2025-03 relative à l'approbation des comptes 2024 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
    - 2) D2025-04 relative à l'approbation des comptes 2024 du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres
    - 3) D2025-05 relative à l'approbation des comptes 2024 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées
    - 4) D2025-06 relative à l'approbation des comptes 2024 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
    - 5) D2025-07 relative à l'approbation des comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
    - 6) D2025-08 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour la rénovation du cimetière de Dardagny
    - 7) D2025-09 relative à un crédit d'étude pour l'assainissement énergétique des immeubles locatifs de La Plaine
- Proposition des Conseillers municipaux
  - a) Motion : N/A
  - b) Question écrite : N/A
- Naturalisation (séance à huis clos)
- Dossiers en cours – questions et remarques
- Divers

**Mme Hutin**, ci-après « la présidente », ouvre la séance à 18h32. Elle excuse M. Todesco et annonce que Mmes Vanoncini et Monney, ainsi que M. Polte arriveront avec un peu de retard.

## 1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2025

- Page 2966 : remplacer « maire » par « mairie » à la 2<sup>ème</sup> ligne.
- Page 2967 : supprimer « d'une permanence » à la 1<sup>ère</sup> ligne du dernier paragraphe.
- Page 2969 : « Mme Röthlisberger Couillaud demande si le bus se rendra jusqu'à l'ancienne douane de Dardagny » à remplacer par « Mme Röthlisberger Couillaud demande si l'arrêt de bus de l'ancienne douane de Dardagny sera également mis aux normes ».

**Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé par 9 voix pour, 1 abstention et 0 refus.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** n'a pas de communication.

*Arrivée de M. Polte à 18h39.*

## 3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller**

- Auberge de Dardagny

A ce stade il ne reste plus que les adjudications de nettoyage et des équipements de l'Auberge (tables, bistrot, chambres d'hôte etc.). **Mme Zoller** rappelle que la vaisselle, le nappage, la literie sont du ressort des gérants. A ce jour, la commune est dans l'attente des métrés finaux de la maçonnerie mais les montants du crédit de construction voté sont respectés, avec encore un peu de marge sur le total des travaux ainsi que sur le montant des divers et imprévus.

En ce qui concerne le planning estimatif des travaux ce dernier est également respecté à ce jour, avec pour objectif une fin de travaux fixée à mi-septembre 2025. A noter qu'un certain nombre d'intervenants n'ont pas encore commencé à travailler et qu'en cas de contretemps imprévus ou de retards, il n'y a pas de marge pour les absorber.

- Piscine de Pré-Bois

Durant cette législature, le Conseil municipal n'a pas beaucoup entendu parler de la piscine de Pré-Bois, et c'est normal car le projet a beaucoup de peine à avancer du point de vue des enquêtes techniques et par conséquent du Plan localisé de quartier (PLQ). Ce PLQ, qui devrait être approuvé par la commune de Meyrin cet automne, devrait permettre à la prochaine législature de se consacrer au projet de construction si, toutefois, le PLQ ne fait l'objet d'aucune opposition. Une autre encoule se profile car l'Etat, qui ne souhaitait pas utiliser son droit à bâtir, a fait volte-face et aimeraient dorénavant développer des bureaux en-dessus de la piscine. Cette intention pourrait ralentir le processus car l'Office des Bâtiments du Canton (OCBA) parle de 8-10 ans pour faire aboutir un projet de ce type. Des solutions sont en cours d'analyse et de discussion entre le canton, les privés et la Fondation pour avancer de manière plus rapide.

Le Conseil municipal a reçu, certes assez tardivement, le rapport de la commission des sports qui a établi le programme de la piscine. **Mme Zoller** se tient à disposition pour toute question.

- Rapport administratif et financier 2024 – rappel aux commissions

**Mme Zoller** rappelle que M. Wyss a besoin des résumés sur les travaux des commissions respectives pour l'année 2024 d'ici fin mai 2025, ainsi que des présences du 1<sup>er</sup> semestre 2025, afin de pouvoir effectuer le versement des jetons de présence.

- Travaux sur l>Allondon par l'Etat

S'agissant d'un éventuel projet de piste cyclable passant sous le PI Challex et allant jusqu'au stade du Moulin, après investigation, il n'y aura pas de projet d'aménagement cyclable planifié pour le moment. Le Service de l'aménagement des eaux et de la pêche (SAEP) de l'Office cantonal de l'eau va déposer un projet de renaturation de l>Allondon entre le pont de Russin et le lieu-dit « Les Feuilletières » en autorisation de construire, en-dessous du chemin du Brassu, à la hauteur de la Coopérative du Hangar Agricole de Dardagny (CHAD). Ce projet a les objectifs suivants :

- Restaurer l'habitat piscicole et créer des zones refuges pour les salmonidés ;
- Mettre en œuvre des mesures de sauvegarde des populations de truites et d'ombres de l>Allondon ;
- Mettre en place des embâcles artificiels (ELJ) en complément des embâcles existants.

Ce projet est en accord avec les mesures préconisées dans le plan de gestion de l>Allondon, en particulier la mesure de réactivation du processus de charriage (MP2) et la mesure de structuration d'habitat piscicole (MP3). La première phase consistera à créer les embâcles sur le secteur amont, directement en aval des sources d'eau fraîche. L'accès se fera par la rive droite, via le chemin des Iles (parcelle 916, DP communal). Les installations de chantiers seront localisées dans une zone forestière actuellement dégradée (parcelle 591), composée essentiellement de pins morts sur pieds et déjà partiellement abattus. Les travaux devraient commencer fin août/début septembre.

La seconde phase sera réalisée l'année suivante, voire l'année n+2, et sera organisée d'une manière très similaire à la première. L'accès se fera cette fois-ci via la rive gauche et le chemin existant à proximité du pont de Russin. Les travaux seront réalisés en septembre-octobre 2026, voire en 2027.

- **Mme Laure Bovy**

- Refonte internet

Le projet devrait être présenté à l'exécutif et à la présidence de la commission communication dans les jours à venir, pour une mise en ligne prévue le 1<sup>er</sup> juin 2025.

- Brunch communal du samedi 17 mai

**Mme Bovy** précise que cet évènement aura lieu par tous les temps, sauf en cas de pluie.

- **Mme Hutin Zumbach**

- Voyage de fin de législature

**Mme Hutin Zumbach** remercie les personnes qui ont pris part à l'organisation de ce voyage.

- Cuisine scolaire – EMS

Les repas à l'Établissement médico-social (EMS) ont démarré le 5 mai et se déroulent très bien. Quelques ajustements sont encore à prévoir avec le parascolaire au niveau de l'utilisation des salles, mais tout devrait être parfaitement en place pour la prochaine rentrée scolaire.

- Défibrillateur (répertoire) – Save a Life

Les défibrillateurs ont bien été répertoriés sur Save a Life. **Mme Hutin Zumbach** n'est en revanche pas certaine que ces installations figurent déjà sur le site internet, du fait que les mises à jour n'ont lieu que tous les trois mois. A noter que les défibrillateurs qui sont à l'intérieur n'ont pas été recensés, car les bâtiments n'ont pas d'horaires d'ouverture fixes.

- Arrêt de bus ancienne douane

La commune a reçu ce jour un courrier de l'Office cantonal du génie civil (OCGC) qui refuse cette installation, du fait que la localisation ne remplit pas les critères de desserte de lieux d'importance et que la commune a plusieurs arrêts sécurisés accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le village. L'administration, très étonnée de ce positionnement, va répondre à l'OCGC en réaffirmant sa volonté de pouvoir non seulement sécuriser le lieu pour les personnes qui attendent le bus mais également faciliter l'accès aux PMR qui cheminent entre les immeubles de la Planta et du château.

#### **4. Question sur les procès-verbaux des commissions**

- **M. Bodenmann** fait remarquer qu'il ne voit plus son nom dans les procès-verbaux communication depuis le début de l'année, ni dans les absents, excusés ou présents. **La présidente** vérifiera ce point et présente à M. Bodenmann ses plus plates excuses.
- Sur le procès-verbal de la commission développement durable, **Mme Zoller** précise que la chouette est baguée et non badgée.

#### **5. Rapport de conclusion des commissions**

- Commission des finances : préavis relatif au crédit d'étude pour l'assainissement des immeubles locatifs de La Plaine

- **M. Guyot** résume la séance.

Lors de sa séance du 14 avril 2025, la commission des finances a été saisie par l'exécutif pour un préavis relatif à l'assainissement des immeubles locatifs de La Plaine. Ce dernier comprend une rénovation de l'enveloppe interne et externe des bâtiments pour diminuer la perte de chaleur, une meilleure isolation de chaque pièce, la pose de panneaux photovoltaïques et la rénovation des balcons. Un crédit d'étude a été élaboré pour un montant de CHF 800'000.- dont le détail a été explicité dans le rapport de conclusion. La commission des finances s'est positionnée favorablement à l'unanimité des membres présents sur le financement de cet assainissement et enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

Le sujet ne donnant lieu à aucune question, **la présidente** passe au vote.

➤ **Le préavis est approuvé par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.**

- Commission des finances : préavis relatif aux comptes communaux et intercommunaux 2024

- **M. Guyot résume les comptes.**

Les comptes 2024 sont bons pour ne pas dire excellents. La commune réalise un boni plutôt conséquent de CHF 1'468'884.16, résultant de CHF 6'920'730,88 aux charges et CHF 8'389'615,04 aux revenus.

Du côté des charges les dépassements budgétaires sont indiqués dans l'annexe 17 des comptes 2024. A noter l'engagement temporaire d'une employée au tea-room de Dardagny, ainsi que l'engagement de M. Weiss qui n'était pas budgété pour un montant d'environ CHF 52'000.-, de même que l'immeuble de Challex représentant une charge de CHF 95'000.-. Et enfin les frais de perception de l'Etat de Genève ont été plus élevés, idem pour les compensations aux communes françaises.

S'agissant des revenus, les impôts sur les personnes physiques sont revus à la hausse, tant sur la fortune que pour l'impôt à la source pour un montant avoisinant les CHF 210'000.-. Par ailleurs les impositions sur les personnes morales ont été surévaluées produisant une perte de CHF 70'000.-.

Entre une augmentation des revenus et une sous-utilisation de certains postes du budget, il en résulte ce boni de CHF 1'468'884.16.

La commission a également pu procéder, sur choix aléatoire, à la vérification de quelques factures et n'a pas trouvé d'incohérence comptable. Les membres ont pu poser toutes leurs questions et ont été satisfaits des réponses obtenues. Dès lors la commission des finances s'est positionnée favorablement sur ces comptes, à l'unanimité des membres présents, et enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

Le sujet ne donnant lieu à aucune question, la présidente passe au vote

➤ **Le préavis est approuvé par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.**

## **6. Proposition de l'Exécutif**

### **1) Délibération D2025-03 : Approbation des comptes 2024 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024**

**La présidente** demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ **L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.**

**La présidente** donne lecture de la délibération et, en l'absence de questions/remarques passe directement au vote.

### **Délibération**

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision BfB société fiduciaire recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport du 29 avril 2025 qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2025 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération ;
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 6'920'730.88 aux charges et de CHF 8'389'615.04 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'468'884.16 ;

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'694'999.61 et résultat extraordinaire de - CHF 226'115.45 ;

3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 66'158.07 aux dépenses et de CHF 21'000,00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 45'158.07.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 75'732'116.16.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 195'535.17 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**2) Délibération D2025-04 : Approbation des comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres pour l'exercice 2024**

**La présidente** demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.

**La présidente** donne lecture de la délibération, et passe la parole à M. Guyot.

M. Guyot indique que les comptes de ce groupement intercommunal sont excédentaires, avec un boni de près de CHF 11'000.-, dû à des charges à hauteur de CHF 93'533.41 pour un budget de CHF 104'040.-. Cette situation résulte d'une diminution des charges en matière d'acquisition de véhicule ou de matériel, et destinées à la formation, qui compense une augmentation de certains postes. La commission des finances a préavisé favorablement ces comptes, à l'unanimité des membres présents, et enjoint le Conseil à en faire de même.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote de la délibération.

**Délibération**

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 29 avril 2025 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2025 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

**D E C I D E**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2024.

**3) Délibération D2025-05 : Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2024**

La présidente demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.

La présidente donne lecture de la délibération, et passe la parole à M. Guyot.

M. Guyot relève que les comptes de cette Fondation sont bons, présentant CHF 779'726.04 aux revenus et CHF 202'878.32 aux charges. Il en résulte un excédent au compte de résultat de CHF 576'849.72. La commission des finances a avalisé ces comptes à l'unanimité des personnes présentes, et enjoint le Conseil à en faire de même.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote de la délibération.

**Délibération**

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Fiduciaire Wuarin & Chatton du 3 avril 2025 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 16 avril 2025 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2025 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

**D E C I D E**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2024.

**4) Délibération D2025-06 : Approbation des comptes 2024 de la Fondation intercommunale en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin**

La présidente demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.

**La présidente** donne lecture de la délibération, et passe la parole à M. Guyot.

**M. Guyot** met en exergue des charges totales qui s'élèvent à CHF 1'256'651 et des recettes à hauteur de CHF 347'041.-, sur lesquelles s'ajoutent les subventions de Dardagny et Russin d'un montant total budgétisé de CHF 909'610.-. Par rapport au budget 2024, les comptes révèlent un déficit de CHF 11'056.-, somme qui a été répartie entre les communes de Dardagny et de Russin, soit CHF 8'844.- pour Dardagny. La commission des finances a préavisé favorablement ces comptes, à l'unanimité des membres présents, et enjoint le Conseil à en faire de même.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote de la délibération.

### **Délibération**

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA du 7 avril 2025;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 20 mars 2025 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2025 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

### **D E C I D E**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

D'approuver les comptes pour l'exercice 2024 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

### **5) Délibération D2025-07 : Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

**La présidente** demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ **L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.**

La présidente donne lecture de la délibération et, en l'absence de questions/remarques passe directement au vote.

### **Délibération**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 5 mars 2025 ;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition de Madame le Maire,

le conseil municipal

#### **D E C I D E**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

**6) Délibération D2025-08 : Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 54'290.78 pour la rénovation du cimetière de Dardagny**

La présidente demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ **L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.**

La présidente donne lecture de la délibération et, en l'absence de questions/remarques passe directement au vote.

#### **Délibération**

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit d'engagement de Fr. 720'000,- voté par le Conseil municipal dans sa séance du 11 avril 2022 ;

Vu le décompte final au 31 décembre 2024 s'élevant à Fr. 774'291,78 ;

Vu le rapport de la commission des finances du 14 avril 2025 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

#### **D E C I D E**

**Par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 54'291.78 pour couvrir ce dépassement.

- 2) D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11 avril 2022, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n° 7710.1.33003.0 « Amortissement rénovation cimetière de Dardagny ».
- 7) Délibération D2025-09 : Crédit d'étude de CHF 864'800.- (TTC) pour l'assainissement énergétique des immeubles locatifs de La Plaine**

La présidente demande au Conseil municipal s'il accepte d'entrer en matière sur ce vote.

➤ L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.

La présidente donne lecture de la délibération et, en l'absence de questions/remarques passe directement au vote.

#### Délibération

Vu la nécessité de devoir abaisser l'indice de dépenses de chaleur (IDC) des immeubles locatifs de La Plaine sous la valeur maximale préconisée par la législation ;

vu la volonté de la commune de Dardagny d'entreprendre des travaux d'assainissement énergétique des immeubles locatifs de La Plaine ;

vu le rapport de conclusion de la commission des finances du 14 avril 2025 ;

vu les explications données par Madame le Maire ;

Vu le devis établi par les architectes de 2DLC d'un montant global de CHF 800'000.- (HT), auquel doit être rajouté la TVA de 8,1 % (CHF 64'800,-), soit un montant total de CHF 864'800,- (TTC) ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition de Madame le Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

#### D E C I D E

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents**

1. De procéder à une étude pour l'assainissement des immeubles locatifs de La Plaine ;
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 864'800,- (TTC) destiné à cette étude ;
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine financier ;

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon :
6. D'autoriser Madame le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissement de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 864'800,- (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude.

**7) Proposition des Conseils municipaux**

a) N/A

**8) Naturalisation (séance à huis clos)**

Séance à huis clos.

**9) Dossiers en cours**

Projet d'école de la parcelle 1379

**M. Rausis** souhaitant savoir si la commune a des nouvelles de la demande de renseignement (DR) 1379, **M. Polte** répond par la négative, du fait que le résultat est toujours en attente. **M. Rausis** prend bonne note de cette situation, mais aimeraient connaître les prochains jalons de ce projet qui sera un des dossiers importants de la prochaine législature.

Lecture d'un texte par **M. Rausis** :

*Sachant que les absents ont toujours tort, je voulais profiter de ce dernier CM de la législature 2020-2025 pour évoquer un projet important de la prochaine législature.*

*Le projet de l'école de la parcelle 1379. Pardonnez-moi la répétition, vous m'avez déjà entendu, mais ce projet, qui pourrait avancer très vite, transformerait profondément le village de Dardagny dans la mesure où la construction d'une nouvelle école risque d'entraîner la fermeture de l'école du château. C'est même probable.*

*Dieu sait que je ne suis pas ici pour m'opposer à l'évolution, ni à l'amélioration de nos infrastructures scolaires. Nous voulons tous le meilleur pour nos enfants. Il se trouve que dans ce cas précis, le prix à payer pour le village de Dardagny me semble excessif et je ne parle pas de l'aspect financier, qui n'est pas non plus anecdotique.*

*Le château de Dardagny n'est pas qu'un bâtiment. Il est le cœur de notre village, le témoin de générations d'enfants qui y ont grandi, appris et tissé des liens fort entre eux et avec les lieux. Le priver de ses écoliers, c'est le condamner à devenir un simple décor, un musée figé, vidé de la vie qui l'anime au quotidien. Est-ce que vous arrivez vraiment à l'imaginer en tant que simple monument silencieux, que l'on viendrait visiter ? Une visite guidée ?*

*Nos enfants ne sont pas seulement des élèves : ils sont les héritiers de notre histoire. En les accueillant dans le château, nous leur transmettons bien plus que des connaissances. Nous leur offrons un sentiment d'appartenance, la conscience de faire partie d'une communauté, d'un village qui a su préserver son identité à travers les âges. Je rappelle d'ailleurs que la Mairie fait partie de ce décor ce qui contribue à cette transmission. Tous les enfants connaissent Madame Zoller, ils la voient toutes les semaines. Ce lien, unique et précieux, disparaîtra si l'école déménage.*

*Dans une commune comme la nôtre, chaque lieu de vie compte. L'école dans le château, c'est la garantie d'une animation quotidienne, de rires dans la cour et de parents qui se croisent. En la déplaçant, nous risquons de reléguer ce site à une belle mais simple carte postale.*

*Est-ce que des alternatives existent ?*

*Avant de tourner la page sur cette histoire de l'école au château, explorons toutes les options : rénovation, extension, modernisation des locaux existants – s'il y a trop d'enfants, ce qui n'est pas le cas, ne peut-on pas transformer un appartement en salle de classe, il y a de l'espace dans cette bâtisse. Il n'y a pas d'accès à mobilité réduite, pourquoi ne pas mettre un ascenseur dans l'une des tours ? Le périmètre n'est pas clôturé, heureusement ! Bien peu de choses sont aux normes, évidemment !*

*Avant de la fermer, investir dans notre école actuelle, c'est investir dans notre avenir et notre patrimoine sans sacrifier ce lien important avec notre passé.*

*Je vous invite, chers membres du Conseil de demain et citoyens de la commune, à mesurer la portée de ces prochaines décisions. Ce n'est pas seulement une question de murs et de salles de classe ou de sécurité (si La Plaine était une zone dangereuse pourquoi y faire descendre tous les élèves de la région ?). C'est une question d'identité, de mémoire et de passage de témoin.*

*Ne laissons pas ce château devenir qu'un simple monument pour le tourisme périphérique de Genève.*

*Gardons-le vivant, pour le bien de tous, un village - une école.*

**M. Bodenmann** remercie M. Rausis pour sa magnifique prose qu'il trouve fort intelligemment présentée, et qui permet de nourrir un futur débat qui sera cruciale pour la commune. Il le remercie donc pour son intervention.

**M. Polte** précise que la volonté de fermeture de l'école du château n'a pas été formulée lors de cette législature, et aimeraient que ce point soit inscrit au procès-verbal. Par conséquent, à ce stade aucune orientation est probable ou improbable.

**M. Rausis** tient à reformuler son propos concédant s'être peut-être mal exprimé. Il constate que le projet pourrait avancer sous peu dans le cadre d'une future délibération, et que si le résultat de celle-ci s'avérait la construction d'une nouvelle école, il y a pour lui peu de doute sur le fait que l'école du château serait condamnée à fermer. **M. Rausis** prend note que cette orientation n'est à ce jour pas la volonté de l'administration. Mais ne sachant pas quelle sera la position de la prochaine législature, il tenait à sensibiliser la population de Dardagny sur cette issue plus que probable.

## Passerelle Allondon

**M. Bodenmann** évoque les prochains travaux de renaturation évoqué en début de séance, souhaitant savoir si les actions prévues pourraient être source de gêne pour le projet de passerelle. **Mme Zoller** explique que les travaux de renaturation seront plus en amont de l'Allondon, et qu'ils n'interféreront donc pas sur la passerelle.

## Tags sur les abribus

**Mme Vanoncini** demande si une action a été entreprise par la commune pour supprimer les tags sur les abribus de La Plaine. **Mme Zoller** répond par la négative, faisant remarquer que le changement de plexiglas ne s'effectue pas en un claquement de doigt. Elle précise que ces tags existent depuis 4-5 ans, et qu'une première action a consisté à vouloir les effacer. Faute d'y parvenir, l'exécutif va investiguer le dossier, sachant qu'il faudra probablement changer tous les plexiglas, avec le risque que le nouveau matériel soit à nouveau tagué. Elle rappelle que le choix de remplacer le verre par du plexiglas a été fait pour éviter des éclats de verre.

**Mme Vanoncini** précise que son propos n'avait pas vocation à remettre en cause le délai, qui en effet est très court depuis la dernière plénière, mais qu'elle a souhaité aborder le sujet ce soir n'ayant pu être présente à ladite séance. Elle comprend le choix du plexiglas, mais observe qu'il ne permet pas d'enlever des tags en raison de sa composition plus poreuse. Elle signale toutefois qu'à sa connaissance il existe des films qui permettent de réduire cette porosité. Mme Vanoncini déplore cette dégradation de biens publics, ne voyant pas l'intérêt d'imposer des visuels non choisis par les autres sur ces derniers.

**M. Bodenmann** informe que la commission entretien a validé une rénovation légère.

## Frais de perception de l'AFC de 3 %

**M. Guyot** souhaitant savoir si le Conseil d'Etat s'est positionné sur ce dossier, **Mme Zoller** répond qu'il a été convenu que le dossier serait repris dans le cadre de la prochaine législature, et que par conséquent, les communes n'ont eu aucun retour du canton pour le moment.

## **10) Divers**

Etant donné qu'il s'agit de son dernier Conseil municipal, **Mme Vanoncini** remercie les habitantes et les habitants de Dardagny pour la confiance qu'ils lui ont témoigné durant ces 5 années, et tient à leur dire que cette fonction a été pour elle un honneur. Ayant eu la chance de présider la commission développement durable, d'être vice-présidente de la commission communication, et de participer à certains travaux de la commission MACS (Social - Accueil - Culture – Manifestation), elle note que ces différents rôles lui ont donné l'opportunité de participer à des projets concrets et porteurs de sens, au service de la belle commune de Dardagny. Mme Vanoncini est fière du parcours effectué collectivement, et de ce qui a pu être accompli ensemble. Elle remercie également ses collègues du Conseil municipal et de l'exécutif pour leur engagement, leur collaboration et les échanges partagés. Ces années ont été pour elle riche d'enseignement et de rencontres. Ayant pour des raisons personnelles choisi de ne pas reconduire son mandat, s'est avec une certaine

émotion qu'elle tourne cette page, mais aussi avec une grande confiance en l'avenir de la commune et de celles et ceux qui continueront de la faire vivre.

**M. Guyot** adresse ses remerciements à Mme Bovy et à la commission ad hoc pour le voyage de fin de législature qui a été un excellent moment de partage, de culture, de découvertes et de rigolades.

**Mme Zoller** souhaite clore cette législature par un discours.

*Chères et chers collègues,*

*C'est avec un peu d'émotion – et un brin de fierté – que je m'adresse à vous aujourd'hui pour marquer la fin de cette législature 2020–2025. Cinq années déjà. Et quelles années ! Une législature qui restera longtemps dans nos mémoires, parce qu'elle a débuté dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.*

*Souvenez-vous : nous avons commencé notre mandat dans le silence étrange du printemps 2020, alors que le monde s'arrêtait, confiné, inquiet. Très vite, il a fallu faire face, s'organiser autrement, garder le lien malgré la distance. Et c'est peut-être dans cette situation hors du commun que s'est révélée l'essence même de notre commune : une communauté solidaire, inventive, résiliente. Et malgré tout cela – ou peut-être grâce à cette épreuve – nous n'avons pas chômé !*

*L'Auberge est en pleine renaissance, les infrastructures sportives font l'envie de bien des communes, la Donzelle est devenue un lieu de promenade paisible, et le lien entre la gare, le nouveau quartier et l'EMS est désormais fluide grâce à la rampe piétonne. Nous avons aussi avancé sur des enjeux de fond : mobilité douce, biodiversité, durabilité, cohésion sociale, jeunesse, lien intergénérationnel, valorisation du patrimoine, culture de proximité... et toujours avec l'humain au centre.*

*Bien sûr, tous ces projets n'auraient pas vu le jour sans un travail d'équipe constant. Je tiens donc à remercier très sincèrement les membres du Conseil municipal sortants pour leur engagement tout au long de ces cinq années. Vous avez donné du temps, des idées, des convictions, parfois même des compromis, pour faire avancer Dardagny. Merci du fond du cœur pour votre présence, votre implication et votre sens du bien commun.*

*Je remercie également mesdames Bovy et Hutin Zumbach pour ces cinq années de collaborations riche et intense et je leur souhaite le meilleur pour la suite. Je souhaite aussi adresser un merci tout particulier à notre administration communale, toujours disponible, compétente et engagée, ainsi qu'à nos secrétaires généraux qui ont su accompagner les dossiers, les idées et les urgences avec une rigueur et une bienveillance précieuse. Le professionnalisme est la colonne vertébrale de notre fonctionnement communal, et je vous en suis profondément reconnaissante.*

*Et puisque je rempile pour cinq années supplémentaires, je me réjouis de poursuivre ce chemin avec une nouvelle équipe, de continuer à faire vivre nos projets, et surtout, de garder ce cap : celui d'une commune vivante, accueillante, dynamique et à taille humaine.*

*Merci pour la confiance, pour les sourires, pour les échanges – et à très bientôt, au détour d'un chemin ou autour d'un verre. Merci, du fond du cœur. Avant de clore ce dernier Conseil municipal, j'aimerais encore prendre un moment pour remercier très concrètement celles*

*et ceux qui terminent leur mandat ce soir. Votre engagement, vos idées, vos débats (parfois animés/ votre bonne humeur aussi... ont marqué ces cinq années. Vous avez donné de votre temps pour faire avancer notre commune, et pour cela, nous vous devons un vrai merci.*

*Ce petit geste symbolique que nous vous remettons ne sera jamais à la hauteur de votre contribution, mais il dit : merci pour tout ce que vous avez apporté à Dardagny. Conseillers sortants : par ordre d'ancienneté Pierrot et Stéphane qui ont siégé depuis 2015, Laure, Gaby, Jean-Jacques, Gautier, Mathurin présent depuis 2020 et Caroline qui a rejoint le conseil municipal en cours de législature 2020-2025*

*(Distribution des cadeaux de fin de législature par Anne Zoller).*

*À notre présidente du Conseil municipal, qui a mené les séances avec rigueur, calme et élégance – et qui, il faut bien le dire, a parfois dû ronger son frein... car la présidence, c'est aussi le rôle frustrant de celle qui dirige sans vraiment pouvoir participer au débat. Alors pour toutes ces fois où tu as dû rester silencieuse alors que cela te dérangeait de réagir... ce cadeau t'est destiné. Tu pourras profiter pleinement de la parole retrouvée dès la prochaine législature !*

*Applaudissements.*

**La présidente** remercie Mme Zoller et se réjouit en effet de pouvoir reprendre la parole lors de prochains débats.

Elle clôt à son tour cette législature par un petit discours.

*Merci pour votre soutien, à tous, je sais que j'ai parfois été un peu brouillonne. Vous avez participé. Je tiens bien sûr à saluer les conseillers qui partent et leur dit bravo pour leur engagement au Conseil municipal plus ou moins long selon lesquels, et remercie mes collègues qui restent de leur réengagement pour les 5 prochaines années.*

*Merci à l'exécutif, avec lequel cela a été un plaisir de collaborer sur les projets. Je me félicite de l'important travail accompli dans le cadre de cette législature, même si toutes les orientations n'ont pas été à mon goût.*

*La séance est levée à 19h55*

La présidente

Christine Hutin

Un conseiller municipal

Kevin Polte

Le secrétaire

Roger Wyss